



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : **15**
En exercice: **15**
Qui ont pris part à la délibération : **14**

Date de la convocation : 16 Janvier 2012

Date d'affichage : 16 Janvier 2012

Objet de la délibération : **APPROBATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**

SEANCE DU 21 Janvier 2012

L'an deux mille douze

Et le vingt et un janvier

A 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr DE PERETTI DELLA ROCCA Don Napoléon, Maire.

Etaient présents : de PERETTI DELLA ROCCA Don Napoléon ; FILIPPI Joseph ; FORTINI Joseph ; SERENI Jacques ; FRESI Marie Andrée ; GALLUCCI Vincent ; BARTOLI Jules Henri ; NICOLAI Jean Baptiste ; de ROCCA SERRA Jean Baptiste ; de ROCCA SERRA Stéphane ; de LANFRANCHI Jean Marc ; GAVINI Jean Baptiste ; MAESTRATI Jean.

Procuration : PEDINIELLI Pierre à SERENI Jacques.

Absent : LEONETTI Christophe

Mme FRESI Marie Andrée a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123.1 et suivants et R 123.1 et suivants,

Vu la délibération en date du 9 Mars 2002 prescrivant l'élaboration du PLU,

Vu la délibération en date du 9 mars 2002 lançant la concertation,

Vu la délibération du 24 Février 2007 tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération en date du 28 mai 2005 approuvant le zonage d'assainissement,

Vu la délibération en date du 28 Avril 2007 arrêtant le projet de PLU,

Vu les remarques émises par les services consultés suite à l'arrêt du projet de PLU,

Vu l'arrêté municipal du 31 Juillet 2007 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU,

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur,

Vu la délibération du 26 janvier 2008 prescrivant un complément d'études sur les aléas,

.../...

(Conseil Municipal du 21.1.2012)

Considérant que les remarques effectuées par les services consultés et les résultats de ladite enquête justifient des adaptations mineures du projet de PLU,

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal
Où cet exposé
Et après en avoir délibéré

Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LEVIE tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.24 et R 123.25 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Dit que conformément à l'article R 123.25 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en Mairie de LEVIE et à la Sous Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

Dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- Un mois suivant sa réception par le Sous Préfet de Corse du Sud.
- L'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
de PERETTI DELLA ROCCA D.N

